

Le budget de l'étai (2)

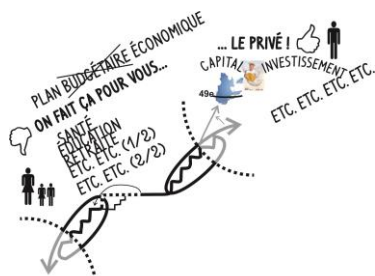
Le budget du Québec 2015-2016 du ministre Leitão à partir de boussoles citoyennes



«Un budget de l'étai !» a craint une participante à l'écoute collective du [budget Leitão 2015-2016](#) organisée à Jonquière, le 26 mars 2015, par Solidarité populaire Saguenay/Lac-St-Jean. Elle avait bien raison. En cette deuxième année du gouvernement Couillard, l'étai continue de se resserrer, par le budget et les «[crédits](#)», sur le financement de l'État québécois et du projet de société que celui-ci est supposé soutenir. La pauvreté est bien loin des préoccupations exprimées par le ministre des Finances et le président du Conseil du trésor. Pourtant, selon [un récent sondage CROP publié dans La Presse +](#), mettre fin à la pauvreté s'avère, et de loin, le rêve politique qui anime le plus les QuébécoisES. Il y a là un profond déséquilibre fiscal, beaucoup plus grave que celui qui a commandé le déficit zéro atteint cette année à coups de sabre dans la solidarité collective. Les discours dominants, centrés sur le PIB et sur des finances publiques constamment à «[assainir](#)» en réduisant des «[fardeaux fiscaux](#)» soi-disant nuisibles à l'économie, servent en effet de vitrine à [une montée importante des inégalités](#) depuis les sommets socio-économiques de 1996, à la faveur des plus riches et des très riches. Ils discréditent aussi l'important outil de solidarité et de démocratie que peuvent constituer [les finances publiques et leur fiscus, ou panier](#), pour contribuer à plus de justice sociale dans [le fric, le doux et le dur](#). Voici quelques repères compilés à partir de [boussoles citoyennes](#) mises de l'avant au cours des ans pour suivre le budget du Québec par SP-02 et par le Carrefour de savoirs sur la richesse et les inégalités. Pour garder en mémoire les mesures de ce budget. Pour «[penser librement et donner au suivant](#)» devant les nouveaux coups de force de la pensée néolibérale. Pour continuer de rêver logique.

Fréquence de quelques mots clés dans l'ensemble des documents des derniers budgets accessibles sous forme de pdf *							
	Budget 2009-2010	Budget 2010-2011	Budget 2011-2012	Budget 2012-2013	Budget 2013-2014	Budget Leitão 2014-2015	Budget Leitão 2015-2016
PIB	232	352	235	260	216	212	265
Croissance	234	503	375	454	372	542	541
Pauvreté	11	54	29	71	4	0	0
Inégalité-s	0	0	0	35	0	0	3
Solidarité	48	152	49	83	11	29	120

* Ne comprend pas les documents du Budget de dépenses (les «[crédits](#)»)



Les mesures du budget en huit cases

Budget du Québec 2015-2016

«**Ensemble, on développe notre économie**»

Les mesures annoncées

1. Les revenus des particuliers

Abolition graduelle de la contribution santé (impact nul en 2015-2016, 744 M\$ à terme en 2019-2020.). **Mise en place d'un bouclier fiscal** (impact nul en 2015-2016, 52,3 M\$ à terme en 2019-2020,) pour compenser en partie la diminution de la prime au travail et du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants résultant d'une augmentation des revenus de travail, touchant près de 400 000 travailleurs. **Bonification du crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience** à partir de 2016 (impact nul en 2015-2016, 83,2 M\$ à terme en 2019-2020) : âge d'admissibilité passant de 65 ans à 63 ans (crédit jusqu'à 900 \$ à terme), et montant maximal de revenu de travail admissible porté à 10 000 \$ d'ici 2018, pour les travailleurs âgés de 65 ans ou plus. **Haussa de l'âge d'admissibilité du crédit d'impôt en raison de l'âge** de 65 ans à 70 ans d'ici 2020 (impact nul en 2015-2016, économie de 77 M\$ à terme en 2019-2020). **Soutien au paiement des taxes municipales par les personnes âgées** de 65 ans ou plus propriétaires de leur résidence depuis au moins 15 ans et ayant un revenu familial net n'excédant pas 50 000 \$ (3 M\$). **Ajustements à la gestion du crédit pour la solidarité** (dont preuve de logement à fournir) [N.d.l.r. Il y aurait aussi lieu de suivre le degré d'indexation réel de la mesure].

2. Les revenus des entreprises

Formation de la main d'œuvre : seuil d'assujettissement passant de 1 M\$ à 2 M\$ de masse salariale, remplacé par 60 M\$ sur cinq ans au Fonds de développement et de reconnaissance de la main-d'œuvre. **Réduction des impôts des entreprises (215 M\$ par an à terme)**. **Baisse graduelle du taux général d'imposition des sociétés de 11,9 % à 11,5 %** (impact nul en 2015-2016, 122,3 M\$ à terme en 2019-2020), **Crédit d'impôt à l'investissement prolongé de 2017 à 2022 avec modification des modalités** [impact nul en 2015-2016, 3,2 M\$ à terme en 2019-2020.] (taux pouvant atteindre 24 %). **Prolongation pour cinq ans du crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec**, ainsi que l'admissibilité à ce crédit d'impôt des entreprises du secteur récréotouristique situées aux Îles-de-la-Madeleine. **Réduction du taux de cotisation au Fonds des services de santé** de 2,7 % à 2,25 % pour toutes les PME du secteur des services [impact nul en 2015-2016, 222,2 M\$ à terme en 2019-2020]. **Réduction du taux d'imposition pour les PME du secteur primaire de 8 % à 4 %** (28 M\$ à terme). **Fin de l'admissibilité à la déduction pour petite entreprise** des entreprises des secteurs des services et de la construction de trois employés et moins ne seront plus admissibles [impact nul en 2015-2016, économie de 207,5 M\$ à terme en 2019-2020]. **Bonification de certaines aides fiscales sectorielles** (4,6 M\$ en 2015-2016, 75,5 M\$ à terme en 2019-2020) (nouvelle économie, titres multimédias, affaires électroniques, production cinématographique ou télévisuelle québécoise, édition de livres, événements ou d'environnements multimédias présentés à l'extérieur du Québec). **Application du nouveau congé fiscal bonifié pour grands projets d'investissement** aux projets d'investissement de plus de 100 M\$ (réduit à 75 M\$ dans certaines régions). **Rétablissement du crédit d'impôt relatif à l'intégration des technologies de l'information dans les PME manufacturières et élargissement au secteur primaire** (3 M\$).

3. Les revenus du gouvernement

Revenus autonomes : 77,3 G\$ en 2014-2015, 80,7 G\$ en 2015-2016, 83,4 G\$ en 2016-2017. Suites prévues à des recommandations de la commission Godbout sur la perception des revenus fiscaux. Poursuite de la **lutte contre l'évasion et l'évitement fiscal et les planifications fiscales agressives**, dont plus de discussions avec le fédéral et les provinces et de nouvelles règles d'intégrité pour les fiducies.

4. La répartition entre niveaux de gouvernement

Transferts fédéraux : 18,7 G\$ en 2014-2015, 19,4 G\$ en 2015-2016, 19,9 G\$ en 2016-2017. **Fédéral** : discussions à venir sur la perception des taxes de vente et des impôts liés au commerce électronique (Canada et pays étrangers) et sur les règles concernant les fiducies (fédéral et provinces). **Municipalités et régions** : révisions à l'étude sur le mode de définition des taxes scolaires.

5. Les programmes du gouvernement

Dépenses de programmes : 66,5 G\$ en 2014-2015, 65,7 G\$ en 2015-2016 (croissance de 756 M\$ soit 1,2 %). **Réductions des dépenses encore à réaliser** par les ministères et organismes : 729 M\$ en 2015-2016, 1,726 G\$ en 2016-2017. **Santé et services sociaux** : 32,85 G\$ en 2015-2016 vs 32,39 G\$ en 2014-2015, en hausse de 460,8 M\$. (1,4 %). **Haussa de la rémunération des médecins** de 6,5 G\$ en 2014-2015 à 6,8 G\$ en 2014-2015, soit 297,4 M\$ (4,6 %) malgré l'étalement de 194 M\$. [N.d.l.r. Soit 39 % de la hausse totale des dépenses de programme de 756 M\$, et 65 % de la hausse totale des dépenses en santé et services sociaux.] **Santé publique** : 25 M\$ de moins qu'en 2015-2016. **Éducation** : 16,93 G\$ en 2015-2016 vs 16,9 G\$ en 2014-2015, en hausse de 30,5 M\$ (0,2 %). Baisse de 184,6 M\$ des autres portefeuilles, soit de 1,1 %. Reconstitution du Fonds de suppléance (449,2 M\$). **Travail, emploi et solidarité sociale** : en 2015-2016 par rapport à 2014-2016, **27,6 M\$ de moins à l'aide sociale** (modifications au règlement et autres), 12,8 M\$ de moins en aide à l'emploi. **Annonces à venir du programme Objectif Emploi (dont passage obligé pour les nouveaux demandeurs d'aide sociale)**. Source de financement de l'action communautaire autonome réaménagée. **Fonction publique**.

	<p>Effectifs : rappel de la réduction sur deux ans de la « consommation » des ministères et organismes de 3 % (d'ici le 31 mars 2016). Effectifs en 2014-2015 de 64 167 ETC, en baisse de 1 162 ETC sur 2013-2014. Cible de 64 074 ETC pour 2015-2016. Marge de 1 % pour les priorités. Rémunération : offre du gouvernement de 3% sur cinq ans dont un gel pour les trois premières années. Fusions d'organismes à venir. [N.d.l.r. les gicleurs dans les résidences privées pour aînés, la Fondation du Dr Julien, le logement social et les coopératives d'habitation, le Plan d'action québécois pour le dépistage et la prévention de la radicalisation menant à la violence, la culture, et autres initiatives relèvent du Plan économique, cf section suivante.]</p>
<p>6. L'emploi et l'économie</p>	<p>Croissance économique prévue : 1,5 % en 2014, comparativement à 1,0 % en 2013, 2,0 % en 2015 et 2016. Les exportations seront stimulées par la bonne tenue de l'économie américaine et par la dépréciation du dollar canadien, et la chute du prix du pétrole soutiendra la demande intérieure. Création d'emplois : prévisions de 37 000 en 2015 et 35 600 en 2016. Taux de chômage : 7,7 % en moyenne en 2014, prévision de 7,5 % en 2015 et 7,3 % en 2016. De mai 2014 à février 2015 : création de près de 52 000 emplois. Tout le budget est fondé sur un Plan économique à deux objectifs (121 M\$ en 2015-2016, 1,28 G\$ en 2019-2020, et 3,4 G\$ sur cinq ans) (plus d'une vingtaine de mesures directement inspirées des 71 recommandations de la commission de révision sur la fiscalité) : «renforcer les conditions favorables à la croissance économique en réduisant le poids de la fiscalité et en stimulant l'investissement et l'emploi» et «prendre les moyens nécessaires pour assurer le maintien de finances publiques saines». [N.d.l.r. Ce qui ramène tout à l'économie et à la croissance économique]. Inclut allègements fiscaux et réglementaires [N.d.l.r. voir les sections particuliers et entreprises] et favoriser la performance du marché du travail (25,6 M\$ en 2015-2016, 166 M\$ sur 5 ans) soit, une meilleure adéquation entre la formation et les besoins des entreprises (123,6 M\$), et renforcer la contribution de l'immigration au marché du travail (42 M\$). Stimuler l'investissement privé (42,6 M\$ en 2015-2016, 406,3 M\$ sur cinq ans), dont secteurs clés (158,8 M\$ sur cinq ans), dont stratégie québécoise de développement de l'aluminium (32,5 M\$), nouveau plan d'action en économie sociale (27 M\$), secteur de l'aérospatiale, dont avion écologique (22,5 M\$), capacité d'innovation des entreprises (15 M\$) et autres crédits et soutiens. Stratégie maritime (investissements de 1,5 G\$, 170,7 M\$ sur cinq ans). Relève entrepreneuriale (51 M\$ sur cinq ans), Ressources naturelles (25,8 M\$ sur cinq ans) : gaz naturel en région, Plan Nord, appui à l'activité minière, valorisation du secteur forestier et faunique. Développement économique et social de l'ensemble des collectivités (41,9 M\$ en 2015-2016, 309,2 M\$ sur cinq ans) : mesures pour les particuliers et mesures de programmes comme Programme de financement pour l'installation de gicleurs dans les résidences privées pour aînés (70,6 M\$), initiatives pour le bien-être (6,4 M\$), soutien à la Fondation du Dr Julien (22 M\$), logement social (153 M\$) et coopératives d'habitation affectées par la fin du soutien fédéral (6 M\$), majoration de 50 % du montant admissible pour le don d'un produit agricole à un organisme reconnu (8,4 M\$), Plan d'action québécois pour le dépistage et la prévention de la radicalisation menant à la violence (4 M\$), aides régionales non chiffrées, investissements additionnels en faveur du secteur culturel québécois (24 M\$). Aussi Fonds fiscalisés (6,3 M\$ en 2015-2016, et 4,6 M\$ en 2016-2017) : hausse graduelle de la norme d'investissement québécois de 60 % à 65 % pour le Fonds de solidarité FTQ, Fondation (crédit d'impôt passe à 20 % pour 2015-2016), et Capital régional et coopératif Desjardins (plus d'émissions d'actions). Infrastructures : investissements de 4 G\$ devancés sur quatre ans, dont réfection du Palais des congrès de Montréal, projet routiers et hospitaliers ; entente commerciale avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (5 G\$ aux projets déjà financés, sans alourdir la dette).</p>
<p>7. La dette</p>	<p>Service de la dette : 10,3 G\$ en 2014-2015, 10,5 G\$ en 2015-2016, 10,9 G\$ en 2016-2017. Dette : diminution du ratio Dette/PIB en 2015-2016 (première fois depuis 2009). Maintien des objectifs de réduction de la dette pour 2025-2026, soit 45 % du PIB pour la dette brute et 17 % du PIB pour la dette représentant les déficits cumulés. Fonds des générations : versement de 1,253 G\$ en 2014-2015, 1,586 G\$ en 2015-2016 et 2,236 G\$ en 2016-2017. Emprunts : 21,855 G\$ en 2014-2015, (24,1 % sur les marchés étrangers), 12,215 G\$ en 2015-2016, 19,889 G\$ en 2016-2017 et 16,340 G\$ en 2017-2018. Cotes de crédit : Moody's, Aa2, Standard & Poor's (S&P), A+, DBRS, A (high), Fitch, AA-, Japan Credit Rating Agency (JCR), AA+.</p>
<p>8. L'équilibre du budget</p>	<p>Retour à l'équilibre budgétaire. Solde budgétaire (au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire) : 2012-2013, -1,6 G\$, 2013-2014, -2,824 G\$, 2014-2015, -2,35 G\$, 2015-2016, 0 \$, 0 \$, 2016-2017, 0 \$. Revenus consolidés : 96 G\$ en 2014-2015, 100,2 G\$ en 2015-2016, 103,3 G\$ en 2016-2017 (croissance de 3 %, 4,3 %, 3,1 %). Dépenses consolidées : 97,1 G\$ en 2014-2015, 98,6 G\$ en 2015-2016, 100,7 G\$ en 2016-2017 (croissance de 2,3 %, 1,5 %, 2,1 %). «Les dépenses gouvernementales continueront de croître, mais à un taux inférieur à celui des revenus.» Application du cran d'arrêt aux dépenses fiscales, évaluées périodiquement. Nouvelle présentation de l'information budgétaire à l'Assemblée.</p>
<p>Méthodes budgétaires</p>	<p>[N.d.l.r. Plan budgétaire renommé Plan économique dans la documentation budgétaire. Pourquoi ? À suivre.]</p>

Compilation sommaire au 14 avril 2015, sujette à ajustements sur examen plus complet. À ajouter aux mesures de l'[énoncé économique de décembre 2014](#) (dont réductions de 1,1 G\$ dans les coûts de services publics et de 736 M\$ dans les dépenses de programme, incluant 193 M\$ de moins aux services de garde et 300 M\$ de moins aux municipalités).



Pour finir, les boussoles !

Voici maintenant ce que les boussoles développées par le Carrefour de savoirs permettent d'apercevoir.

1. Renforce-t-on la concentration de la richesse vers des «ils», la concitoyenneté («nous») ou l'exclusion («zéros en bas») ? «C'est un budget pour les «ils» et pas pour les «elles» !» a répondu le groupe. De fait, ce budget poursuit dans le sens pointé par [une récente étude de l'IRIS](#) : les mesures de resserrement vont toucher principalement des femmes, majoritaires dans la fonction publique, alors que les mesures de soutien à l'économie vont rejoindre davantage des hommes. Le mot solidarité est plus fréquent que d'habitude dans la documentation budgétaire. Ceci dit, le «Ensemble, on développe l'économie» donné comme titre au budget apparaît comme un faux «nous». Le message est plutôt : «Ensemble, on développe l'économie... des riches». Le «ensemble» en question, «ça veut dire que c'est lui avec les gens riches», a dit quelqu'un. Le titre peut quasi être reformulé comme suit : «les personnes pour l'économie». On est dans le service de l'économie et non dans «l'économie au service des personnes. La réponse ministérielle du moment aux protestations a beau être «on fait ça pour vous», les mesures annoncées confirment un autre message : «on fait ça pour vous... le privé !». Le groupe n'a pas accepté ces doubles messages : «Ça donne envie de se battre !»



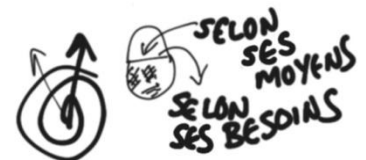
2. Est-ce que ce budget agit sur l'escalier roulant du haut qui monte et l'escalier roulant du bas qui descend ? Réduit-il les inégalités ? Comment ? Il renforce les [escaliers roulants](#) et fragilise le palier malgré le bouclier fiscal installé pour la classe moyenne lorsqu'elle améliore ses revenus. Il augmente les inégalités et le sentiment d'injustice. Pendant qu'on va couper dans les protections des plus pauvres, soit les personnes à l'aide sociale et geler les salaires dans la fonction publique, ce qui risque d'avoir des effets à la baisse aussi du côté du secteur privé, la rémunération des médecins, qui figurent déjà en moyenne dans le 1 % le plus riche de la population, sera augmentée de plus de 4,5 %, accaparera les deux-tiers des nouvelles dépenses en santé, et près de 40 % des nouvelles dépenses de programmes, avec d'autres augmentations à venir en raison de l'étalement négocié sur quelques années. Les coupures de services affecteront en premier les plus pauvres, y compris les plus jeunes, notamment en éducation. Des personnes âgées seront contraintes de travailler pour conserver des acquis avec un crédit d'impôt pour l'âge repoussé.



3. Qu'y a-t-il dans ce budget pour lutter contre la pauvreté ? Pour une deuxième année consécutive, le mot pauvreté est totalement absent du budget, une nouveauté depuis la [Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale](#), dont on est bien loin. Ceci malgré le [rapport Godbout](#), dont on a repris plusieurs recommandations, mais pas celles qui appuient cette loi, appellent à poursuivre les efforts à cet égard et à s'assurer que la transformation de la fiscalité n'y contrevienne pas. On va parler de personnes démunies ou vulnérables, mais pas de ce qui les appauvrit et les met en déficit humain. La seule façon de lutter contre la pauvreté se devine par le choix des mesures préconisées : prendre du service par l'emploi coûte que coûte dans une économie avide de main d'œuvre incitée, chez les plus jeunes comme les plus vieux, à accepter ce qu'on lui offre. On va continuer de resserrer l'admissibilité à l'aide sociale et chercher à imposer des conditions de plus pour l'accès à la protection du revenu. À surveiller, le programme «Objectif emploi», qui pourrait tenter de réinstaurer des formes de conditionnalité à l'aide sociale.



4. Améliore-t-on dans ce budget la prise solidaire sur le «panier» et sur la richesse partagée (contribuer selon ses moyens et recevoir selon ses besoins) ? Non. «C'est les riches qui ont pris le contrôle», a dit une personne participant à l'écoute collective. La mise du budget au service de l'économie s'aperçoit jusque dans les noms donnés aux documents budgétaires. Habituellement, le discours sur le budget est détaillé dans un «Plan budgétaire». Cette fois-ci, ce document est renommé «[Plan économique](#)». Il est encore plus difficile que d'autres années de se retrouver dans les mesures et de faire la part des choses dans la manière d'emballer les annonces dans des présentations à la limite de la fausse représentation, comme vanter son action en logement social alors qu'on en fait moins.



5. Quelle part fait-on à la réalité autochtone ? Le budget semble plutôt silencieux de ce côté. On sent par ailleurs qu'on pourrait mettre à l'avant-scène quelques mesures de «développement social et économique» visant à donner bonne presse au Plan Nord.



6. À quoi ressemble l'équilibre budgétaire économique + social + environnemental ? Même si l'expression «développement durable» est entrée dans le vocabulaire, rien ne démontre une intention réelle de considérer pour elles-mêmes les dimensions sociales et environnementales. Elles sont intégrées dans le discours économique. La consultation est peu au rendez-vous dans la gouvernance : le BAPE aura moins de budget pour ses évaluations environnementales, le discours des ministres influents insiste sur le fait que ce gouvernement n'est pas là pour consulter, mais pour «décider», qu'il agit pour le bien futur de tous, y compris des protestataires, et qu'il ne reviendra pas sur ses positions.



7. Améliore-t-on dans ce budget la prise collective sur la région, ses ressources et son développement ? L'abolition des structures locales comme les CRE et les CLD, accompagnée de coupes de 300 M\$ au financement des municipalités dans l'énoncé économique de décembre 2014, aura réduit les prises locales sur le développement. Que donneront maintenant les regroupements de structures locales en santé et en éducation et la gestion par établissement ? À suivre : ce qui se passera du côté des taxes scolaires.

